



## IMAGO - NOTE D'ÉLEVAGE

Mâle d'*Acanthops falcataria* - Cliché G. Mermet

Par Nicolas Moulin

# Les Mantres du genre *Acanthops*, des insectes remarquables

- **Ordre :** *Dictyoptera*
- **Sous-Ordre :** *Mantodea*
- **Famille :** *Acanthopidae*
- **Genre :** *Acanthops*,  
Audinet-Serville, 1831

Le genre *Acanthops* contient 15 espèces répandues en Amérique du Sud et en Amérique centrale. Ces Mantres possèdent des caractères particuliers de la tête, du prothorax, des pattes et de l'abdomen et, surtout, une attitude avec un angle obtus entre le prothorax et l'abdomen, typique des femelles. Ce genre utilise l'homotypie et l'homochromie pour se confondre dans son environnement. Le bord des élytres est



Femelle d'*A. falcata* du Venezuela  
Cliché A. Preuss à [www.fotoinsekt.de/falcata.html](http://www.fotoinsekt.de/falcata.html)

échancré comme la marge déchiquetée d'une feuille et les aspérités qui couvrent le corps, les lamelles qui élargissent le bord de l'abdomen, contribuent encore à dissimuler l'insecte, à l'instar des Mantres du genre *Phyllocrania*.

### ■ QUELQUES NOTES

#### SUR *A. FALCATA*

Le mâle mesure 38 mm sans les ailes qui sont très longues (50 mm avec les ailes). Ces dernières, brun foncé, permettent au mâle de se dissimuler dans la végétation morte et de voler. L'abdomen est brun rayé de noir et la deuxième paire d'ailes est brun translucide. La femelle mesure 32 mm sans les ailes (40 mm avec les ailes). Les



Mâle d'*Acanthops* sp. du Paraguay

Cliché S. Eberhardt à [para.freewareforu.de/pm/acanthopsгалerie.htm](http://para.freewareforu.de/pm/acanthopsгалerie.htm)

ailes de la première paire sont brunes avec des nuances de gris. Les élytres ont l'aire costale assez élargie, ce qui leur donne leur forme caractéristique. Les deux paires d'ailes sont opaques. Les ailes de la seconde sont de couleur brun-beige avec des plages noires qui forment une sorte de damier. Au niveau des articulations des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tergites abdominaux, on peut observer deux renflements noirs qui apparaissent lorsque la mante prend la "posture d'appel" ; ceux-ci sont probablement utilisés pour la dispersion des phéromones sexuelles. Les femelles pondent de 3 à 5 oothèques à peu près à trois semaines d'intervalle, selon leur alimentation. L'incubation est de 7 semaines environ à 24°C et de 8 à 10 semaines à 30°C et 70% d'hygrométrie. Les oothèques ressemblent à s'y méprendre à des gousses de Papilionacées (Fabacées ou Légumineuses) de couleur brun orangé et soutenues par un long filament dont la longueur peut atteindre le double de celle de l'oothèque. Elles mesurent environ 20 à 30 mm de long et 2 mm de large. Le taux d'éclosion est aléatoire, entre 30 et 60 naissances. Les larves sont fragiles et craignent les dérangements. Cette espèce est très agressive à tous les stades et les individus doivent être séparés tôt pour prévenir le cannibalisme. Il est possible de les sexer à partir de la 2<sup>e</sup> mue.

Les adultes apparaissent au bout de 7 mues pour les femelles et de 6 pour les mâles. Les accouplements sont réalisables 2 à 4 semaines après la mue imaginale. Actuellement, cette mante est rare dans les élevages français. Elle demande des conditions très strictes de température, d'hygrométrie et d'hygiène et, surtout, l'accouplement est difficile ; les mâles ne réagissent pas au contact des femelles ou se font dévorer avant la fécondation. Peut-être, dans les conditions d'une enceinte d'élevage, la propagation des phéromones sexuelles diffusées par la femelle se fait-elle mal. De nouveaux élevages seraient profitables pour étudier, de façon plus approfondie, son écologie et biologie.

#### ■ RECOMMANDATIONS

Lors de leurs premières introductions, les espèces de Mantes sont souvent mal nommées, ce qui introduit des erreurs dans la transmission des informations relatives à leur élevage. Les importateurs n'ont pas tous accès aux clés de détermination des Mantes, qui sont rares, et il est recommandé de faire vérifier systématiquement les noms de ces espèces auprès de spécialistes. Ainsi, la mante décrite ici, originaire de Guyane Française, a été élevée en France il y a une dizaine d'années sous un nom incorrect : *Acanthops falcataria* Goeze, 1765, au lieu d'*Acanthops falcata* Stål, 1877. ■

## Systématique et phylogénie du genre *Acanthops*

Ce genre monophylétique, défini traditionnellement par l'excavation des ailes antérieures, peut être divisé en quatre groupes.

- Le premier inclut 4 espèces (*A. falcataria*, *A. mortuifolia*, *A. contorta*, *A. erosa*) qui vivent toutes dans les forêts humides et sont caractérisées par un pronotum mince, par l'absence de lobe basal sur le fémur des pattes antérieures et par un lobe apical bien développé et arqué au sommet sur les élytres des femelles. *A. mortuifolia* et *A. falcataria* sont très similaires et peuvent être définies, en considérant leur répartition géographique, comme des espèces vicariantes.
- Le second groupe comprend 4 espèces présentes dans les forêts humides (*A. falcata*, *A. parafalcata*, *A. royi*, *A. centralis*). Elles sont caractérisées par un court pronotum, un large lobe basal sur les fémurs des pattes antérieures et par un lobe apical modérément arqué mais bien développé sur les élytres des femelles. *A. falcata*, espèce la plus répandue, est très proche d'*A. parafalcata* qui provient de l'île de Trinidad.
- Le troisième groupe est constitué de 3 espèces (*A. tuberculata*, *A. erosula*, *A. soukana* n. sp.) qui vivent dans les forêts humides et sont caractérisées par un long et mince pronotum ainsi que par un lobe apical sigmoïde sur les élytres des femelles.
- Le quatrième groupe comportent 4 espèces (*A. bidens*, *A. godmani*, *A. elegans*, *A. onorei*) caractérisées par un petit lobe basal sur le fémur des pattes antérieures. *A. bidens* et *A. godmani* sont sympatriques (espèces voisines vivant dans la même aire géographique - ici, au Mexique - sans s'hybrider).

#### Quelques précisions sur la nomenclature...

*A. bidens* Hebard, 1922 ; *A. contorta* Gerstaecker, 1889 ; *A. erosa* Serville, 1839 ; *A. erosula* Stål, 1877 ; *A. falcata* Stål, 1877 ; *A. falcataria* Goeze, 1778 ; *A. godmani* Saussure et Zehntner, 1894 ; *A. mortuifolia* Serville, 1839 ; *A. tuberculata* Saussure, 1870.

#### Pour en savoir plus...

- **Boilly O.**, 1999 - Tentative d'élevage d'une Mante de Guyane française : *Acanthops falcataria*, Goeze, 1765. *Entomon-Gepai*, n°6.
- **Chopard L.**, 1938 - La biologie des Orthoptères - *Encyclopédie entomologique*, Tome XX, Série A.
- **Levet J.-M.**, 1998 - L'empire des insectes - *Géo* n°231, pp. 124-142.
- **Preston-Mafham K.**, 1990 - Grasshoppers and Mantids of the World - Blandford, pp. 38-40.
- **Roy R.**, 2002 - Une remarquable espèce nouvelle d'*Acanthops* Audinet-Serville, 1831, en Guyane française - *Bulletin de la société entomologique de France*, 107(3), pp. 297-300.

#### L'auteur

Nicolas Moulin  
3, rue Kennedy  
78180 Montigny-le-Bretonneux